

----- Message transféré -----

Sujet : [INTERNET] ENQUETE PUBLIQUE POINTE DU GROUIN - 2019

Date : Mon, 30 Dec 2019 15:08:08 +0100

De : Bernard ANDRIEUX <>

Pour : enquete.pointegrouin@gmail.com

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Après lecture des documents figurant sur le site web du département, voici les remarques sur lesquelles j'aimerais attirer votre attention :

Points positifs :

-L'ambition de renaturation du site

-L'ambition d'encadrement du stationnement sur le site et ses abords

-L'ambition de simplifier la circulation pour l'accès au site et d'y favoriser les déplacements doux.

Points à améliorer :

Stationnement :

Les places offertes dans le projet ne sont pas assez nombreuses. D'autant qu'à aucun moment il n'est question de transport en commun. Les bus ne desservant le site que durant la courte période des vacances scolaires estivales. Sa fréquentation déborde largement ce créneau.

Le parking « visiteurs » du camping municipal est noyé dans le dispositif. Il n'y a plus de place réservée dans la journée

L'ensemble des aires de stationnement est trop prolongé vers le nord.

Le stationnement desservant les plages de Port Mer et du Saussay est impacté très négativement dans ce projet qui néglige ces deux sites voisins.

Voirie :

Pourquoi retracer une voie sur la ligne de crête ? Pour exposer le public au vent ? Le décroutage des deux voies et la disparition de la voie ouest sont suffisants. Remuer le sol pour créer de la nouvelle voirie n'est pas écologique. On s'éloigne du seul but de renaturation.

La voirie piétonne continue, dans ce projet, de s'enfoncer bien au-delà au nord du sémaphore. C'est inutile et dangereux. C'est à partir du sémaphore que les chutes ont lieu. Le projet dégage suffisamment la vue et aménage suffisamment le pourtour du sémaphore sans qu'il y ait désormais la nécessité d'aller plus loin. D'autant que l'aménagement à coup de mobilier urbain et de bois, qu'il faudra un jour remplacer, s'éloigne d'une ambition de renaturation. Le site est plutôt sauvage. Je ne pense pas qu'il soit utile, non plus, de desservir et créer une plateforme sur le blockhaus pour en faire un observatoire astronomique : les embruns chargent l'atmosphère et diminuent la visibilité tant horizontale que verticale et le

vent fait pleurer les yeux. On peut trouver mieux pour observer les étoiles (au Mont Dol , par exemple).

La desserte de la pointe des Arrêts, située à l'Est du sémaphore et très fréquentée par les pêcheurs à la ligne, n'est toujours pas prévue : les dégradations dues au franchissement des barrières vont continuer.... Il serait plus simple de baliser un passage.

Commerces

Il est incompréhensible qu'ils restent à cette place dans ce projet. Leur desserte devient problématique, la voirie pour y accéder reste trop large dans le cadre d'un retour à la nature et a incité le projet à conserver du parking vers le nord du site.

Le parking « visiteurs » du camping municipal ayant déjà disparu, pourquoi ne pas faire disparaître carrément ledit camping ? Certes, il est agréable et le point de vue est magnifique pour ceux qui choisissent d'y venir, jusqu'à présent. Mais le projet d'aménagement du site ne va pas leur assurer de la tranquillité. Autant y déménager les commerces de restauration, créer du parking, permettre aux vendeurs de légumes de s'installer et aménager un accès rapide au GR 34 à cet endroit plutôt que plus au nord comme actuellement et sur le projet, et permettre ainsi également un accès direct à la plage et au mouillage des Potelets situés en contrebas (à l'heure actuelle, il faut passer par le camping pour y accéder, seulement quand celui-ci est ouvert).

Sécurité

A-t-on pensé profiter des travaux pour améliorer la desserte du sémaphore en moyens de communication électronique, webcams, antennes relai, pour maintenir en permanence une liaison entre les sauveteurs dans la baie et le CROSS Corsen ?

Points négatifs

Documents de l'enquête

Les documents scannés figurant dans les dossiers consultables sur le site web sont illisibles. Ce n'est pas normal !

Il n'y a pas de calendrier estimatif de la réalisation des travaux.

En conclusion, j'estime que le projet a une réelle utilité en ce qui concerne la fluidité de la circulation automobile sur la RD 201 et la lutte contre le stationnement sauvage, mais qu'à l'inverse il est plus à proprement parler un projet d'aménagement architectural ponctuel qu'un projet écologique de renaturation du site.

Je vous souhaite bonne réception de ce courrier et vous prie d'agréer, Monsieur le Commissaire Enquêteur, mes plus respectueuses salutations.

B. ANDRIEUX

